JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

BOOMKEUR – Constitution de société

Référence : L030262

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 14 mars 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/03/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BOOMKEUR Objet social : La création de lieux de vie collectifs à vocation d'habitation par l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers. Siège social : 61 Route de la Brosse, 35650 LE RHEU Capital : 200 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS RENNES Co-gérance : GABARD Guillaume, demeurant 4 allée du Danemark, 35200 RENNES et CHABAL Floriane, demeurant 4 allée du Danemark, 35200 RENNES et MELEC Albane, demeurant 61 Route de la Brosse, 35650 LE RHEU et LUCCHINNI Mathilde, demeurant 61 Route de la Brosse, 35650 LE RHEU et ROUX Emmanuelle, demeurant 61 Route de la Brosse, 35650 LE RHEU Clause d'agrément : Si un.e associé.e désire céder ses parts à d'autres associé.e.s ou à une personne encore étrangère à la société, il doit le signifier par la convocation d'une assemblée générale ordinaire. Lors de cette assemblée, tous les autres associé.e.s doivent accepter à l'unanimité cette cession de parts et le signifier dans le procès-verbal. Toute personne ayant obtenu une ou des parts sociales dans la société devient associé.e après avoir obtenu l'agrément de l'ensemble des associé.e.s. GABARD Guillaume, CHABAL Floriane, MELEC Albane, ROUX Emmanuelle, LUCCHINI Mathilde

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE